# ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Suivant l'arrêté du 16 Juillet 2010 annexe 9.

N° 2490606

**Echéance de validité de la présente attestation** (date attestation + 1 an) : 30/12/2025

Je soussigné : ELECTRICAUTO

station agréée chronotachygraphe (cachet) :

**ELECTRIC AUTO LEMPDES**
SAS au capital de 300.000 €
**20, Allée des Peupliers - 63370 LEMPDES**
**04.73.61.92.90**
**SIRET 347 824 997 00022**

vérificateur : JULIEN M

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

Véhicule : COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Marque : RENAULT

Type : MIDLUM

N° de série : VF6M4AG5000004252

N° d'immatriculation : CT-755-TK

Fait le 31/12/2024

Lieu Lempdes

Signature

Ce carnet d'attestations vous a été fourni par Continental Automotive Trading France SAS.

Stff 18 - 01 34 18 42 20